



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2024/25

Date de convocation : 28 mars 2024

Objet : Affectation du résultat de
fonctionnement 2023 - Budget assainissement

Date d'affichage : 28 mars 2024

Date de réunion : 11 avril 2024

Nombre de conseillers : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 27

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le 11 avril à 19h11, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas (à partir de 20h21), M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme LAFAY Monique, Mme MERONI Isabelle, M. MERCIER Michel (à partir de 19h16), Mme MICHAUD Laurence, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas, M. PAIN Philippe (à partir de 20h14), M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. Gauthier SAVART, et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme GUILLOT Myriam qui a donné pouvoir à Mme BEURRIER Aline, Mme JOURDAN Dominique qui a donné pouvoir à M. DIOCHON Eric, Mme NAVAS Catherine qui a donné pouvoir à Mme CHARDIGNY Mireille et Mme SOCQUET Anne-Laure qui a donné pouvoir à M. Gauthier SAVART

Étaient absents : M. ECOCHARD Nicolas (jusqu'à 20h20), M. MERCIER Michel (jusqu'à 19h15) et M. PAIN Philippe (jusqu'à 20h13)

Mme ONOFRE Lia est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M49,

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2023, qui présente en section d'exploitation un excédent d'un montant de 120 128,86 € et en section d'investissement un déficit de – 293 855,67 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal

DECIDE sur proposition du Maire d'affecter au budget primitif 2023 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- en dépenses de la section d'investissement au compte « D001 Résultat antérieur reporté » pour un montant de 263 393,27 €.
- en recettes de la section d'investissement au compte « 1068 » pour un montant de 120 128,86 €.

Fait et délibéré en mairie,
Le 11/04/2024

Le Maire

Le Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20240411-2024-251-DE
Date de télétransmission : 02/05/2024
Date de réception préfecture : 02/05/2024